

La Roche-sur-Yon, le 4 octobre 2022



Aux Directrices et Directeurs d'Ecoles
sous CONTRAT D'ASSOCIATION

N/Réf. FG/SR/2022.10

Dossier suivi par Séverine RONDEAU
Assistante Administrative – Service 1^{er} Degré
Contact : severine.rondeau@ddec85.org

Objet : Listes nominatives des élèves des écoles sous C.A.

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Courant octobre, chaque école doit obligatoirement déposer en mairie les listes nominatives des élèves des classes sous contrat d'association (*sauf accord particulier avec leur Mairie*).

La production de ces listes conditionne le versement du forfait communal.

Vous trouverez ci-joint :

- un modèle à reproduire pour chaque classe ; vous pouvez bien évidemment utiliser d'autres supports, à votre convenance, **sous réserve qu'ils comportent bien tous les éléments des modèles** ;
- un imprimé modèle "Etat récapitulatif".

Par ailleurs, selon les indications de votre mairie, vous pourrez établir au 15 février et au 15 mai un état modificatif si votre effectif devait varier sensiblement au cours de l'année (*exemplaire modèle joint*).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Franck GRAVELEAU,
Adjoint au Directeur Diocésain
délégué au 1^{er} degré
p.o. Séverine RONDEAU
Assistante Administrative